

Image not found or type unknown



Délais de livraison non tenu pour l'achat d'un canapé

Par **laborie**, le **09/09/2008** à **12:00**

bonjour, j'ai commandé un canapé 7 places en cuir dans un magasin le 10 février 2008. Sur le bon de commande il est indiqué que le délai de livraison est de 6 à 8 semaines, nous sommes le 9 septembre 2008 (7 mois après) et le canapé n'est toujours pas livré. j'ai eu plusieurs communications téléphoniques avec le magasin, qui me répond que son fournisseur a des soucis pour la livraison. Quel recours ou dédommagement commercial peut on demander dans ce cas là ? Merci par avance de vos réponses